RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'YONNE

3e Circonscription (SENS - JOIGNY)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de ballotage du 19 Mars 1978

Electrices, Electeurs,



Je remercie chaleureusement les 30.431 électeurs qui en m'accordant leur confiance m'ont placé très largement en tête au premier tour.

Face au péril communiste qui sur le plan national est évident, j'appelle toutes les électrices et tous les électeurs qui refusent une société collectiviste à m'apporter leur soutien le 19 Mars prochain.

L'enjeu est capital pour l'avenir de notre pays et chacun doit prendre conscience que sa vie de tous les jours et son avenir en dépendent.

VOTRE VOTE EST SIGNIFICATIF :

Vous avez clairement manifesté votre volonté de défendre vos libertés ; en me plaçant en tête de tous les candidats, vous m'avez désigné comme le seul rempart contre le communisme.

J'ai confiance dans votre choix.

Votez Jacques PIOT

Notaire - Croix de Guerre 39-45
Député sortant RPR
Maire et Conseiller Général de CHÉROY
Président du SIVOM du Gâtinais
Président du Comité des Usagers de la Justice

CANDIDAT UNIQUE DE LA MAJORITÉ

Remplaçant éventuel :
Docteur André MERCIER
Chirurgien
1er adjoint au Maire de JOIGNY.



IMP. FIMA SENS

ON NE PEUT PAS VOTER AVEC CETTE CIRCULAIRE.